



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Sous-direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par :  
Réf. :  
Plus d'informations sur :  
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>  
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

MAIL REP

## Délégation à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PLACE BEAUVAU  
75800 PARIS CEDEX 08

MAITRE LAUREEN SPIRA  
119 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

A Paris, le 10 juin 2026

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises le 1 avril, le 1 septembre 2022 et le 1 août 2024 ont été extraites.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de 12 points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire

Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08  
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60  
Adresse internet : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)